Image not found or type unknown

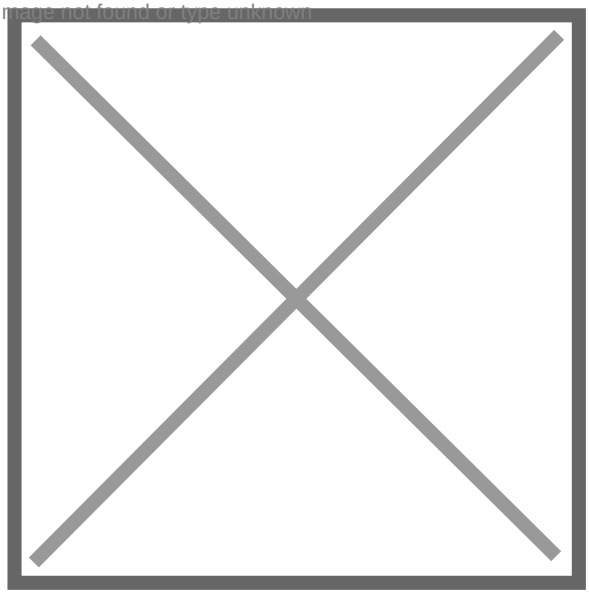

Bijou en réparation non restitué

Par **wiwi44**, le **28/10/2011** à **08:19**

Bonjour,
j'ai déposé une bague pour réparation dans une bijouterie qui est maintenant en liquidation judiciaire
j'ai contacté le liquidataire depuis presque un mois
la propriétaire de la bijouterie ne m'a toujours pas donné signe de vie
que faire...
merci de me conseiller

Par **pat76**, le **28/10/2011** à **18:32**

Bonjour

Vous aviez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception au bijoutier pour lui demander la restitution du bijou?

Vous avez contacté le liquidateur judiciaire par lettre recommandée?

Par **wiwi44**, le **28/10/2011** à **20:30**

bonsoir

en effet j'ai déja contacté le liquidateur judiciaire par le biais d'une lettre recommandé avec

accusé de reception en lui expliquant mon problème

merci

Par **pat76**, le **29/10/2011** à **14:01**

Bonjour

Vous lui adressez un nouveau courrier recommandé avec avis de réception dans lequel vous lui indiquez que vous auriez aimé recevoir une réponse du précédent courrier que vous lui aviez adressé en date du ....

Vous lui précisez que vous le mettez en demeure de vous renseignez et que, faute d'avoir reçu une réponse au présent courrier dans les 15 jours de sa réception, pour savoir ce qu'il est advenu de votre bijou, vous l'assignerez devant la juridiction compétente pour faire trancher le litige et réclamerez des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous garderez une copie de votre courrier

Par **wiwi44**, le **29/10/2011** à **18:48**

Bonsoir,
Suite au courrier du 3 octobre en RAR au liquidateur lui demandant la restitution du bijou au plus vite, je n'ai pas eu de réponse écrite mais des contacts téléphoniques.
11/10 le secrétariat du liquidateur me précise qu'il en a avisé la bijoutière et qu'elle doit prendre contact avec moi.
21/10 Pas de nouvelles. Je rappelle le secrétariat du liquidateur qui devait rappeler la bijoutière le même jour. Si elle ne faisait pas le nécessaire avant le 24/10, il s'engageait, bien qu'il ne le fasse pas habituellement, à me confier son n° de téléphone
25/10 La bijoutière n'a toujours pas pris contact , je rappelle le secrétariat du liquidateur qui ne veut pas me donner ses coordonnées. Il me précise qu'un RDV sera pris pour une restitution collective (d'autres personnes avaient déposés des bijoux), sans pour autant me donner une indication sur la date. Il me demande de patienter encore 15 jours.
Dois-je pour autant adresser le courrier dont vous me parliez dans votre précédent message.
La juridiction compétente est-elle le tribunal de commerce ou le tribunal d'instance ?
Je ne suis pas procédurière mais le temps passe, on me donne des informations qui ne font pas avancer la restitution du bijou …
merci

Par **mimi493**, le **29/10/2011** à **18:56**

le tribunal d'instance
Faite la seconde lettre comme indiqué

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés